

loi et tous les quatre-vingt-dix jours par la suite, ou, si le Parlement n'est pas en session, l'une des trente premiers jours où il siège par la suite, présenter au Parlement un rapport concernant l'administration de la loi.»

et en renumérotant les articles qui suivent en conséquence.

Après débat, ladite motion est mise aux voix et M. l'Orateur diffère la convocation des députés en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement.

Il est agréé,—Que l'étude de l'ordre inscrit au nom du gouvernement numéro 50 soit ajournée jusqu'à la séance de demain, lorsque les scrutins différés sur les motions tendant à modifier le Bill C-215 seront abordés sur-le-champ dès l'appel des ordres inscrits au nom du gouvernement.

*(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)*

*(Avis de motions)*

M. Pringle, appuyé par M. Turner (London-Est), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, en vue de faciliter le trafic touristique aérien dans les aéroports canadiens d'entrée, étudier l'opportunité d'instituer, en vertu de l'alinéa r) de l'article 273 de la Loi sur les douanes, des règlements selon lesquels le personnel compétent maintenant employé en qualité d'agents de direction ou d'agents des services administratifs serait chargé du service de visite à la douane desservant ce trafic touristique.—*(Avis de motion n° 9)*.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Il est donné lecture de l'ordre portant adoption à l'étape du rapport du Bill C-218, Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel, rapporté avec des amendements par le comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Du consentement unanime, M. Lang, appuyé par M. Davis, propose,—Que le Bill C-218, Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel, soit modifié par le retranchement des lignes 21 à 23, à la page 4, et leur remplacement par ce qui suit:

«(ii) dans la province de Québec, un juge de la cour supérieure de juridiction criminelle de la province ou trois juges des sessions de la paix ou de la cour provinciale,»

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Davis, ledit bill, modifié, est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Davis, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Goyer, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-192, Loi concernant les jeunes délinquants et abrogeant l'ancienne Loi sur les jeunes délinquants, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Et sur la proposition d'amendement de M. Woolliams, appuyé par M. McCleave,—Que tous les mots après l'expression «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«le Bill C-192, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que le sujet soit renvoyé à un groupe d'étude nommé en vertu de la Loi sur les enquêtes.»

Le débat se poursuit;

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A 10 h. 01 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Legault, Schumacher et Murta en remplacement de MM. Whelan, La Salle et Mazankowski sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

M. Orlikow en remplacement de M. Benjamin sur la liste des membres du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

MM. Crossman, Whelan et Stewart (Okanagan-Kootenay) en remplacement de MM. Breau Hopkins et Weatherhead sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

M. Blair en remplacement de M. Gendron sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Pringle, Lessard (LaSalle), La Salle et Breau en remplacement de MM. Weatherhead, Marchand (Kamloops-Cariboo), Schumacher et Whelan sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.